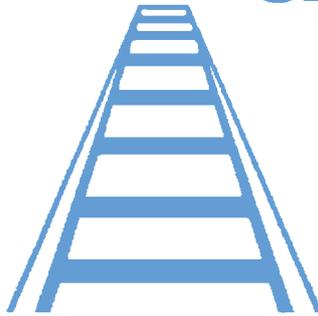




Auschwitz

Bulletin n° 46 pédagogique



Séminaire

Dans le cadre de son projet pédagogique, sur l'enseignement de la problématique des crimes et génocides nazis, destiné aux professeurs du secondaire, la Fondation Auschwitz a organisé à la Haute École Francisco Ferrer, les 25 et 26 mars 2010 dernier, un séminaire ayant pour thématique: « Le concept d'humanité. Éthique, droit et politique après Auschwitz ».

Animateurs

- Tristan Storme, Aspirant au FNRS – Chercheur au Centre de théorie politique de l'Université libre de Bruxelles.
- Quentin Landenne, Aspirant – Chercheur au FRS-FNRS – Docteur en philosophie au Centre de théorie politique de l'Université libre de Bruxelles.
- Yannis Thanassekos, Directeur de la Fondation Auschwitz – Collaborateur scientifique à l'Université libre de Bruxelles et à l'Université de Liège.

Le séminaire de mars 2010 proposait d'esquisser des pistes de réflexion à propos d'une problématique spécifique: comment penser après Auschwitz le concept d'humanité selon trois perspectives: l'éthique, le droit et la politique.

Messieurs Tristan Storme, Quentin Landenne et Yannis Thanassekos ont permis aux participants du séminaire d'approfondir des concepts philosophiques et juridiques complexes en vue de concrétiser leurs implications au plan pédagogique. Le corpus de documents proposé aux membres du séminaire s'est avéré, comme à l'accoutumée, marqué par l'exhaustivité des contributions proposées.

Des approches complémentaires se dégagent de l'analyse interactive des textes et des perspectives abordées. La tension entre pôle idéaliste – ce que l'homme doit être – et pôle réaliste – ce que l'homme est en fait – pour tenter d'appréhender le concept d'humanité s'avérait inopérante, la complexité du concept ne se réduit pas à cette opposition.

Les écrits de Carl Schmitt (1888-1985), philosophe et juriste allemand marqué par la défaite de l'Allemagne en 1918 et penseur reconnu durant le III^e Reich, nous renvoient cependant à une question fondamentale: comment parler d'éthique des droits de l'homme



lorsque le vaincu est criminalisé par le vainqueur qui institutionnalise, par des structures politiques, sa légitimité basée sur la force? Comment dépasser le clivage entre la valeur morale et la norme juridique issue de la force du plus fort? Comment situer, au-delà des politiques des États et de leur idéologie, le concept d'humanité?

Répondre à ces interpellations nécessite d'emprunter les voies de la philosophie et notamment de celle de Kant (1724-1804), pour qui le droit en régulant la force du plus fort devient la force même du droit. Cependant, dans quelle mesure et selon quelles modalités le droit a-t-il la possibilité de réguler les rapports de force entre les États et comment prévenir et empêcher que le concept d'humanité ne soit récupéré par une idéologie quelle que soit sa tendance?

Le séminaire, étalé sur deux journées, n'avait pas la prétention de répondre à ces questions, mais par les discussions autour des textes du corpus et des échanges entre les participants, il s'est dégagé la nécessité d'une réflexion philosophique indispensable pour notre compréhension du concept d'humanité.

Pour penser, après Auschwitz, le droit et l'éthique, il est impérieux d'approfondir la réflexivité et la critique épistémologique des sciences humaines, cette exigence ne peut se pratiquer que dans un régime démocratique. Il appartiendra à l'enseignant de faire prendre conscience à l'étudiant que, par une citoyenneté responsable, s'élabore dans le quotidien de l'action politique le droit et l'éthique.

Maurice Jaquemyns

Message d'un témoin de la Shoah

« 65 ans déjà ! Libération d'Auschwitz »

Oui, déjà 65 ans ! Je suis toujours là et je me souviens ! Tous les cinq ans, de grandes manifestations sont organisées sur le lieu des camps. Il s'agit d'hommages aux victimes et aux survivants de cette tragédie. En Belgique également, de nombreuses écoles organisent des journées de la citoyenneté. Ce 26 janvier, j'ai effectué, grâce à l'avion de la Défense nationale et à l'organisation de l'INIG, un voyage d'un jour à Auschwitz-Birkenau. Des élèves de différentes écoles de Belgique, dont dix de l'ICET de Herseaux, accompagnés de leur professeur de religion, M. Verlinden, font partie du voyage.

Voici ce qu'ils en ont écrit : « À peine descendus de l'avion Airbus A330 de la Défense nationale, à l'aéroport de Cracovie, le bus nous emmène vers Auschwitz... Auschwitz, destination finale pour des milliers d'enfants, de femmes et d'hommes. Pour nous, ce mardi 26 janvier, destination initiale qui nous donne rendez-vous avec l'histoire... la vraie ! (...) la neige couvre les arbres. Les sapins en sont tellement chargés que leurs branches (...) se voûtent nous donnant l'impression de se courber au passage de notre convoi. On dirait qu'ils ont honte du passé et qu'ils s'inclinent devant un des

rescapés de la mort qui nous accompagne. Monsieur Paul Sobol est avec nous sur la route du souvenir, tout comme il y a 65 ans. On ne peut évidemment pas imaginer ce qu'il ressent en revenant ici... Nous sommes dix parmi quelques centaines d'élèves, de profs, d'officiels et de journalistes. (...) Le camp d'Auschwitz semble être un village-usine très bien conservé. Vestige vivant d'un passé de mort. Tout y a été conçu pour annihiler l'être humain. Qu'il soit Juif, Tzigane, homosexuel ou prisonnier politique, ici en franchissant le sinistre portail « Arbeit macht frei », ils ne sont plus rien... rien qu'un matricule. Tout y a été organisé pour rentabiliser au maximum l'assassinat d'innocents en récupérant même le peu qu'il leur restait. (...) Birkenau sera la deuxième étape de notre périple. Pour décrire ce camp d'extermination, un qualificatif vient à mon esprit, « gigantesque ». C'est un mot qui n'existe pas, mais qui tente vainement de faire comprendre l'immensité de ce site. Ici, il n'est même plus question de travail obligatoire, mais d'extermination radicale. C'est un mot qui n'existe pas et qui résume ce qui a indéniablement existé : la Shoah. Notre journée de mémoire se termine mais commence maintenant, le respect de la Mémoire des victimes de la folie meurtrière en diffusant, le plus largement possible ce que nous avons vu ».*

Et M. Verlinden de conclure par « c'est ce que nous essaierons de commémorer à l'ICET d'Herseaux, lors des « Semaines de la Mémoire ».

Je me suis rendu à cette « Semaine de la Mémoire » le 4 mai, pour témoigner devant 160 jeunes et quelques dizaines de parents. Mais avant cela, M. Verlinden m'a demandé si je souhaitais visiter l'exposition qu'il a mise en place dans les caves de cette école professionnelle. Là, à ma grande surprise, il ne s'agit pas d'une simple exposition, mais d'un parcours dans un véritable musée de la mémoire. M. Verlinden a travaillé durant deux ans sur ce projet. Il a fait reconstituer par ses élèves différents moments de l'histoire : la chambre d'Anne Frank, un wagon qui a servi aux transports vers les camps. Tout a été copié à l'identique, comme l'inscription en fer forgé qui se trouve au dessus du portail d'Auschwitz « Arbeit Macht Frei ». Tout au long de sa démarche, il a obtenu l'aide de nombreuses associations (le CID, le CCLJ, La Fondation Auschwitz, l'INIG). Il y a même trois vitrines avec des reliques du mémorial de Breendonk. C'est un parcours fabuleux, un véritable musée interactif de 760 m² qui devrait être connu du grand public. Je vous « tire mon chapeau » M. Verlinden, devant votre engagement et votre travail. Je suis rassuré pour l'avenir, pour le moment où « les derniers témoins disparaîtront » parce que des enseignants comme vous et bien d'autres, que j'ai l'honneur de rencontrer lors de mes témoignages, continueront à faire leur « Travail et Devoir de Mémoire ».

Merci à vous.

Paul Sobol
Auschwitz B3635
Dachau 140273

*Les dix élèves participants de l'ICET.

Concours de Dissertation 2009-2010

La Fondation Auschwitz propose chaque année aux élèves des établissements scolaires (5^e et 6^e) un Concours de dissertation créé en hommage à toutes les victimes des camps de concentration et d'extermination nazis. L'épreuve du Concours s'est déroulée au sein des établissements scolaires, le 27 janvier 2010. Le thème était : « *Comment concevez-vous votre rôle de citoyen ? Les droits et les devoirs que cela comporte ?* »

Cinq prix d'une valeur de 750,00 € offerts par les Députations permanentes des Provinces du Brabant Wallon, de Namur, du Hainaut, de Liège et de Luxembourg ainsi

qu'un pour la Région de Bruxelles-Capitale ont été attribués. Ceux-ci consistent en un chèque de 125,00 €, un diplôme et une invitation à participer gratuitement au prochain voyage d'études à Auschwitz-Birkenau organisé par la Fondation Auschwitz.

Les Prix suivants ont été attribués :

- Le « Prix de la Fondation Auschwitz pour la Région de Bruxelles-Capitale » à Mademoiselle Mathilde **Cooijmans**, élève de 5^e année de l'Athénée des Pagodes à Bruxelles.
- Le « Prix de la Fondation Auschwitz et de la Députation permanente de la Province du Brabant Wallon » à Monsieur Joffrey **Deblander**, élève de 6^e année de l'Institut Provincial d'Enseignement secondaire de Wavre.

- Le « Prix de la Fondation Auschwitz et de la Députation permanente de la Province de Namur » à Mademoiselle Aline **Brolet**, élève de 5^e année à l'Institut Notre-Dame du Sacré-Cœur à Beauraing.
- Le « Prix de la Fondation Auschwitz et de la Députation permanente de la Province du Hainaut » à Monsieur Xavier **Hubinon**, élève de 6^e année à l'Athénée Royal Jourdan de Fleurus.
- Le « Prix de la Fondation Auschwitz et de la Députation permanente de la Province de Liège » à Monsieur Thomas **Andrieu**, élève de l'Athénée Royal de Marchin.
- Le « Prix de la Fondation Auschwitz et de la Députation permanente de la Province du Luxembourg » à Monsieur Kévin **Poncelet**, élève de 6^e année de l'Institut Saint-Joseph à Saint-Hubert.

Le Baron Paul Halter honoré

Nous sommes en mai 1943. Paul Halter, membre des Partisans armés, apprend par l'un des membres de son groupe que des enfants juifs qui sont hébergés au couvent du Très Saint Sauveur d'Anderlecht, situé rue Clémenceau, sont menacés de déportation par la Gestapo. Une action est immédiatement décidée afin de sauver ces enfants. À la tombée de la nuit, Paul Halter, accompagné de son groupe, investit le home et parvient à évacuer les enfants et à les sauver d'une mort certaine.

En reconnaissance notamment de cet acte et de leurs nombreux faits de résistance contre l'occupant nazi, le CCLJ (Centre Communautaire Laïc Juif de Belgique) et le magazine Regards ont décerné à Paul Halter, Président de la Fondation Auschwitz, ainsi qu'à quatre anciens Partisans armés juifs le titre de « Mensch* de l'Année » 2009. Parmi les autres nominés, figurent Léon Finkielsztejn, Ignace Lapiower, Abraham Nejszaten et Bernard Fenerberg. Ce prix récompense de manière honorifique une personnalité « (...) ayant contribué de manière significative au développement de la communauté [juive] et ayant privilégié dans son action la dimension humaine ». Dimension humaine, comportement exemplaire, mais aussi une certaine humilité que l'on retrouve chez ces cinq résistants belges qui, grâce à leur cou-



rage, ont combattu pour la liberté et ont permis de sauver de nombreuses vies.

C'est le 19 avril 2010, à l'auditorium Jacob Salik de l'Espace Yizhak Rabin, accompagné de leurs familles et de leurs nombreux amis qu'ils ont reçus leur titre. Devant une salle comble, plusieurs personnalités, des membres de leur entourage et des amis proches ont pris la parole pour leur témoigner leur reconnaissance. Chaque Mensch a également pris la parole pour évoquer notamment leurs compagnons. La cérémonie

ponctuée d'intermèdes musicaux et d'extraits audiovisuels de leur témoignage fut particulièrement émouvante. Dans le public, la jeune génération qui était présente a reçu un exemple d'engagement, de lutte et d'humanisme de la part de ces cinq Partisans aux parcours exceptionnels.

*Mensch signifie en yiddish « Homme » au sens de « personne d'exception au comportement exemplaire ».

Pourquoi partir à Auschwitz ?

L'Institut Saint-Henri s'est mobilisé pour ne pas oublier.

Maud Colpaert, professeur de français et d'histoire et Stéphanie Deken, professeur d'histoire et de sciences humaines à l'Institut Saint-Henri de Comines-Warneton nous font partager leur expérience du voyage qu'elles ont organisé avec leurs élèves à Auschwitz.

Pourquoi partir à Auschwitz ? Tout d'abord parce que la Seconde Guerre mondiale fait partie du programme d'enseignement, et puis parce qu'à force d'y penser, c'était devenu quelque chose d'évident. Mais avant de nous lancer, nous avons d'abord pro-

posé l'idée de ce voyage aux élèves afin de vérifier leur intérêt. Cette démarche a permis également de mettre en évidence leurs connaissances et ce qui leur posait questions. Afin de préparer au mieux cette visite, nous avons entrepris un travail historique solide, et ce, notamment au cours de sciences humaines.

Afin de financer le projet, les professeurs ont mis en place de multiples activités (vente de biscuits, containers à papier, épargne, repas...). Grâce au soutien de la Fondation Auschwitz et de ses contacts, le voyage a été facilement organisé depuis la Belgique. Néanmoins, nous vous conseillons de faire un voyage préparatoire afin d'avoir des repères, des contacts... La Fondation Auschwitz organise chaque année un voyage d'étude, ce qui peut être un bon moyen de préparer le vôtre.

C'est ainsi que nous sommes partis au mois de mai 2009 avec 30 élèves de section professionnelle (4^e, 5^e, 6^e et 7^e). Nous avons découvert sur place toute l'horreur de l'idéologie nazie. Tout enseignement en classe n'aurait pu remplacer cette visite qui laissera à jamais des traces dans les mémoires. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'idée a germé de réaliser une exposition afin de partager notre expérience, d'informer les autres jeunes sur les horreurs commises lors de la Seconde Guerre mondiale, mais aussi de commémorer les 65 ans de la libération des camps.

Dans cet esprit, nous avons baptisé l'exposition: *SOS-MÉMOIRE.COM*. Tous les professeurs ont participé au projet, tant personnellement que professionnellement (réalisation des panneaux, analyse de textes, illustrations...). L'exposition a duré une

semaine, du 29 janvier au 7 février 2010, durant laquelle les écoles de la région ont pu bénéficier de visites guidées, de la présence et du témoignage de deux rescapés des camps, de la diffusion du film *Monsieur Bagtignole*. Ils ont également participé à un jeu de société intitulé « Contre l'extrême droite ». Ce fut une semaine très enrichissante

pour tous, tant pour les professeurs et les élèves qui ont réalisé l'exposition que pour ceux qui sont venus la visiter. Les nombreux échos positifs en témoignent.

Renseignements utiles :

N'ayez jamais aucune hésitation à vous lancer dans ce type de projet et sachez que si

vous souhaitez de plus amples renseignements, vous pouvez nous contacter :

Institut Saint-Henri - rue de l'église, 6
7783 Le Bizet - Tél.: 056 58 83 73 –
Maud Colpaert
(Courriel: maudcolpaert@hotmail.com) -
Stéphanie Deken
(Courriel: stephdeken@hotmail.com)

Échos de la Flandre

Notre Centre d'études et de documentation se compose également d'une section néerlandophone particulièrement active. Disposant également d'une Commission pédagogique, elle publie un Bulletin pédagogique intitulé *Sporen* et propose aux enseignants de nombreux outils didactiques. Pol De Grave, enseignant détaché et responsable du Bulletin pédagogique néerlandophone, nous présente un projet concernant les *Élèves citoyens dans l'enseignement professionnel*.

Parmi ces multiples initiatives, la Mémoire d'Auschwitz ASBL a décidé de consacrer une attention particulière à l'enseignement professionnel, technique et dans une moindre mesure artistique. En effet, l'approche pédagogique y diffère de l'enseignement classique. Généralement, les cours ex cathedra sont remplacés par une pédagogie de projet partant du vécu et de l'expérience de l'élève.

Notre démarche s'adresse directement aux enseignants et vise à obtenir un effet multiplicateur et un impact durable sur les élèves et les écoles. L'objectif est d'atteindre un public de jeunes qui risque d'être attirés par l'intolérance, le racisme, l'antisémitisme et les idées d'extrême droite. Le but est d'augmenter les compétences des ensei-

gnants lorsqu'ils abordent ces problèmes. L'enseignant est le pivot du projet et celui-ci doit être clairement visible dans les écoles.

Le travail d'accompagnement que nous proposons consiste en trois volets: un centre d'assistance, une mise en application du matériel didactique et la mise en réseau. En ce qui concerne le centre d'assistance, nous mettons à disposition des enseignants un collaborateur qui est en permanence accessible pour la fourniture de renseignements ou de services lors de la réalisation du projet: prêt de documents, utilisation de modules didactiques, organisation de formations continuées...

En ce qui concerne la mise en application du matériel didactique, elle se situe sur trois plans. *L'approche individuelle* où le collaborateur pédagogique est présent un certain nombre de jours dans l'établissement scolaire et propose, grâce à une médiathèque itinérante, des outils pédagogiques. Le corps enseignant ainsi que la direction sont également mis à contribution. *L'approche par unité d'enseignement* où, dans une première phase, le but est de sensibiliser les élèves à la thématique d'Auschwitz. Pour accompagner cette démarche, nous proposons des rencontres avec des rescapés des camps, la projection de documentaires, la visite d'un lieu de mémoire (Le Mémorial national du Fort de Breendonk, Le Musée Juif de la Dé-

portation et de la Résistance qui se situe à la Caserne Dossin à Malines)... Nous estimons en effet que l'enseignement est un levier important pour la transmission du souvenir des crimes et génocides et à la mise en place d'un lien avec les modes de vie actuels des élèves. Le troisième volet concerne l'équipe scolaire et l'ensemble du personnel qui mérite d'être sensibilisé par le projet.

En ce qui concerne la mise en place de réseaux, nous continuons à soutenir un certain nombre d'initiatives tel que le *Comité spécial pour l'enseignement de la mémoire* (BCH), le projet *Habiter sa ville* (dans 13 villes moyennes), la participation chaque année au mois de mai à *La journée de la démocratie* et à *La semaine contre le racisme 2010* (Gand), l'organisation en 2012 du *Train des mille...* La Mémoire d'Auschwitz ASBL reste à l'avant-garde de la coordination et de la création de réseaux à tous les niveaux de l'éducation liés à la mémoire en Belgique néerlandophone.

Renseignements utiles :

Mémoire d'Auschwitz ASBL
Rue des Tanneurs, 65 - 1000 Bruxelles
Tél.: 02 512 79 98 - Fax : 02 512 58 84
Courriel: info.nl@auschwitz.be
Contacts: Pol De Grave:
poldegrave@gmail.com, Anita Hertogen:
anita_hertogen@yahoo.com.

Amnesty International

Lors de la prochaine rentrée scolaire, Amnesty International organise une journée nationale de sensibilisation intitulée: *Pas d'accord, j'assume!* En effet, le 15 octobre prochain, toutes les écoles primaires et secondaires de la Communauté française sont invitées à se mobiliser en faveur des droits humains.

Grâce à une valise pédagogique composée d'un dossier, de fiches d'exercices et d'idées d'action, les enseignants pourront sensibiliser leurs élèves à une thématique proche de leur univers et liée aux droits des enfants. Les jeunes pourront s'impliquer en écrivant des lettres aux gouvernements leur demandant de prendre des mesures pour le respect des droits humains. Durant les heures de cours, à la récréation, pendant la pause de midi, les activités seront multiples et diversifiées. En effet, les élèves auront

la possibilité de s'exprimer en écrivant des messages, en dessinant, en participant à des débats... Certains auront le choix d'organiser des activités plus créatives, comme des concerts, des spectacles de danse... Les équipes pédagogiques seront particuliè-

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



rement sensibilisées afin de faire de cette journée une véritable réussite.

Une campagne plus générale accompagne cette journée de sensibilisation. Intitulée *Exigeons la dignité. La misère est moderne*, elle vous propose de travailler les discriminations qui découlent de la pauvreté. Parler de ce type de discriminations n'est pas simple, c'est pourquoi Amnesty International vous donne la possibilité de prendre conscience de la vie d'une minorité, les Roms, dont les droits sont encore trop souvent bafoués. Ceux-ci constituent numériquement l'une des plus importantes minorités ethniques d'Europe. Près de 80% de la population rom

d'Europe (estimée à environ 10 millions de personnes) vit dans un pays membre de l'Union européenne ou un pays candidat à l'adhésion. Souvent victimes de discrimination, les familles roms ne bénéficient que partiellement de l'accès au logement, à l'éducation, à l'emploi, à l'eau, aux installations sanitaires et aux soins de santé. De plus, les expulsions forcées pratiquées dans certains pays aggravent encore leur état de pauvreté. Pour couronner le tout, les préjugés les concernant assombrissent leurs perspectives d'avenir et entraînent de nouvelles atteintes à leurs droits. La lutte contre la discrimination à l'égard des Roms, est l'un des objectifs d'Amnesty International.

Renseignements utiles

Vous êtes enseignants ?

Cette journée de sensibilisation vous intéresse ? Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ? N'hésitez pas à prendre contact avec Amnesty International Belgique francophone, rue Berckmans 9 à 1060 Bruxelles. L'équipe du programme jeunesse se tient à votre disposition.

Contact : Laura Lhoir - Tél.: 02 543 79 08 – Courriel: jeunes@aibf.be.

Nous vous invitons également à consulter régulièrement le site www.amnesty.be

Cinémathèque de la Communauté française

La Cinémathèque de la Communauté française met gratuitement à votre disposition un outil qui peut accompagner votre travail pédagogique.

L'École de la tolérance est en effet un livre / DVD édité par la Cinémathèque de la Communauté française qui permet d'ouvrir des pistes de réflexion pour une pédagogie qui réponde aux enjeux du brassage multiculturel de notre société et pour soutenir le travail de tous ceux qui, au quotidien, incarnent la dénegation de cette horrible formule: « école poubelle ». En 2002, le Prix Lydia Chagoll de la Fondation Roi Baudouin était décerné à l'école communale n° 1 de Schaerbeek pour son ouverture à la tolérance et au respect des droits de chaque enfant. Ce prix saluait « la participation de la direction, des enseignants et des enfants de l'école à la réalisation du film documentaire de Roger Beeckmans, *Une leçon de tolérance, et d'avoir par là un effet multiplicateur vers d'autres écoles en Belgique* ». En éditant un livre / DVD construit à partir du film de Roger Beeckmans et intitulé **L'École de la tolérance**, outil pédagogique qu'elle met gratuitement à la disposition des écoles et du milieu associatif, la Cinémathèque de la Communauté française a voulu prolonger cet effet multiplicateur.

L'intention de Roger Beeckmans en entamant le tournage était d'apporter un démenti à l'étiquette injurieuse d'école poubelle, col-

lée à une école communale située au cœur d'un quartier à forte population allogène et fréquentée par ses petits-enfants. Son projet s'est inscrit dans la durée. Cette implication a permis la réalisation d'un film dont l'intérêt dépasse celui d'un simple reportage.

À la base de l'édition de **L'École de la tolérance** comme du film qui l'a précédé, il y a donc la volonté de témoigner, de rendre visible le travail admirable d'un directeur d'école, Christian Delstanches, et de toute une équipe qui se consacre autant à la transmission des savoirs qu'à l'apprentissage du respect de l'autre en même temps qu'à celui de la langue française. Une équipe qui mène au quotidien une lutte contre l'exclusion, l'échec et la xénophobie.

Il y a aussi le désir de montrer le travail et les progrès formidables des enfants dont certains, parfois, ont été confrontés dès leur plus jeune âge aux intempéries de la vie, à la guerre, à l'exil. Montrer la persévérance et les progrès d'enfants qui parfois franchissent pour la première fois le seuil de la classe sans parler le français.

Ce multimédia entend ouvrir des pistes de réflexion et d'action pour une pédagogie qui réponde aux enjeux du brassage multiculturel de notre société. À ce titre, il est particulièrement destiné aux enseignants et aux éducateurs, mais aussi à toute personne attentive aux enjeux de notre société et aux efforts de citoyens qui, à la place où ils se trouvent, œuvrent pour un monde où l'égalité des chances n'est pas seulement une utopie.

Le coffret **L'École de la tolérance** se compose de trois DVD et d'un livre. Avec le

premier DVD, vous pouvez visionner le film de Roger Beeckmans *Une leçon de tolérance* (54'). Les DVD deux et trois (87' et 64') sont structurés en chapitres, conjuguant de courtes séquences extraites du film et des séquences inédites provenant du même tournage, séquences qui constituaient une matière assez riche qu'il était dommage de laisser invisible. Ces parcours interactifs devraient permettre à l'enseignant de gérer des questions de fond, selon ses besoins, en trouvant un appui dans l'expérience de collègues confrontés ailleurs à des contextes semblables au sien. De même, le livre vise avant tout à faire partager l'expérience concrète de personnes de terrain. Il rassemble notamment des articles et des témoignages des enseignants et du directeur de l'école n° 1 de Schaerbeek.

Le coffret **L'École de la tolérance** est disponible en prêt à la Cinémathèque de la Communauté française et dans les bibliothèques.

Renseignements utiles

Cinémathèque de la Communauté française – Direction: Alain Goossens – Informations: Bernadette Gillis (tél.: 02 413 37 54) – Emprunt: Caroline Cornet (tél.: 02 413 37 51) – Courriel: cinematheque@cfwb.be. Le catalogue est en ligne sur le site www.cinematheque.cfwb.be

L'École de la tolérance a été réalisé avec la collaboration de Roger Beeckmans, l'École n° 1 de Schaerbeek, la maison de production Image Création.com et La Maison d'à Côté pour la conception graphique.

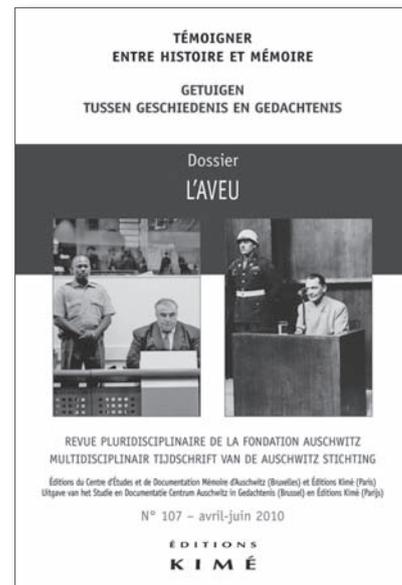
Revue trimestrielle

Témoigner. Entre Histoire et Mémoire. Revue pluridisciplinaire de la Fondation Auschwitz. **Dossier : L'Aveu**, n° 107, Mémoire d'Auschwitz / Éditions Kimé, avril-juin 2010. (ISBN 978 284174 522 7)

Le nouveau numéro de la Revue *Témoigner. Entre Histoire et Mémoire* est consacré à l'Aveu. Il s'agit pour Béatrice Fleury, la coordinatrice de ce dossier, comme elle nous l'explique dans son introduction, de tenter au travers des diverses contributions « de comprendre les logiques (de pouvoir ou non) à l'œuvre dans l'aveu et les formes que celui-ci peut prendre dans le monde contemporain, plus particulièrement dans des configurations sociales traversées par des crises profondes. »

Emmanuelle Danblon examine le sujet en l'abordant du point de vue de la rhétorique. Ensuite, Christian Biet nous propose un article intitulé *Droit et littérature sous l'ancien régime. Le cas de l'aveu, preuve notoire*. Le déni d'aveu est traité par Ophir Levy, par

l'analyse de l'entretien, figurant dans le documentaire de Claude Lanzmann *Un vivant qui passe*, avec Maurice Rossel, un délégué de la Croix-Rouge qui visita le camp de Terezin en juin 1944. Delphine Robic traite du cinéma français et de sa confrontation au spectacle de sa culpabilité dans les guerres de décolonisation. Alpha Ousmane Barry aborde le cas de mises en scène d'« aveux de comploteurs en Guinée » qui apparaissent comme autant de « mensonges historiques ». Joanna Teklik aborde le procès des assassins du père Jerzy Popieluszko en Pologne. Enfin, n'oublions pas l'article de Béatrice Fleury qui analyse les commentaires de la presse française concernant l'aveu de Günter Grass sur son passé dans la Waffen-SS. Parmi les variés, notons l'article de Sabina Frontera sur les internés militaires italiens à Wietendorf et celui d'Izabela Kazejak qui présente les résultats d'une recherche intitulée *Between Assimilation and Emigration: Jews in Wroclaw from the Second World War to 1968*. Soulignons également la présence, dans ce numéro 107 de la Revue *Témoigner. Entre Histoire et Mémoire*, de notes de lectures d'ouvrages récemment parus.



Prix de vente au numéro: 15,00 € + frais de port – abonnement (4 numéros): 50,00 € pour les particuliers, 80,00 € pour les institutions – compte bancaire de la Mémoire d'Auschwitz ASBL: 310-0780517-44 – code IBAN: BE55 3100 7805 1744 – BIC: BBRUBEBB

A lire

■ **KARSKI Jan**

MON TÉMOIGNAGE DEVANT LE MONDE. HISTOIRE D'UN ÉTAT CLANDESTIN

Éditions Robert Laffont, Paris, 2010. (ISBN 978 2 221 11556 5)

Il s'agit du témoignage de Jan Karski, agent de liaison de la résistance polonaise avec le gouvernement polonais en exil à Londres durant la Seconde Guerre mondiale. Il permet de répondre par l'affirmative à la question de savoir si les alliés connaissaient le génocide juif perpétré par les nazis. Ils le savaient au moins depuis décembre 1942. Une première édition en Français a paru en 1948 (Éditions Self). Ce livre vient d'être réédité aux éditions Robert Laffont et comporte de nombreuses notes qui complètent le témoignage et le situe dans son contexte.

Jan Karski a visité en 1942 le ghetto de Varsovie et constaté les conditions inhumaines de (sur)vie des habitants, mais il a également pu pénétrer dans un camp d'extermination où les juifs étaient parqués durant plusieurs jours sans nourriture ni boisson pour être ensuite entassés à 130 dans des wagons à marchandises dont le sol était couvert d'une épaisse couche de chaux vive qui allait brûler les malheureux jusqu'aux os. Les wagons étaient laissés dans un endroit désert jusqu'à

ce que toute vie ait disparu. Fin 1942, Jan Karski a rencontré à Londres Anthony Eden, ministre des Affaires étrangères anglais, auquel il a relaté ce qu'il avait vu. Il a en outre été reçu par le président Roosevelt auquel il a également délivré son témoignage. Donc les alliés savaient.

Le livre décrit le parcours de Jan Karski : invasion allemande en 1939, militaire prisonnier des Russes et ensuite des Allemands, entrée dans la résistance, tortures de la Gestapo, tentative de suicide et évasion, voyage vers Londres pour faire rapport au gouvernement polonais en exil des activités de la résistance polonaise, rencontre avec le président Roosevelt et d'autres personnalités auxquelles il a chaque fois apporté son témoignage. Ce livre décrit également « l'État clandestin » mis en place dès la fin de 1940. Il s'agit d'une structure réellement étatique, mise en place par la résistance polonaise, qui comportait cinq branches :

- une branche administrative dont la tâche était d'organiser et de maintenir une administration clandestine indépendante de l'occupant; il y a lieu de noter que, contrairement à ce qui s'est souvent passé dans nos contrées, les Polonais ont refusé toute participation à l'administration politique des occupants et un décret était même paru selon lequel aucune loi, aucun décret venant des Allemands ne devait être observé;
- une branche armée qui comptait 350 000 combattants;
- un parlement composé de représentants

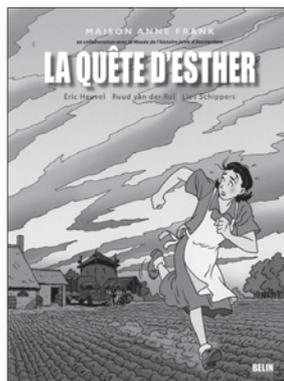


des principaux partis politiques, devant lequel étaient responsables le chef de la branche administrative et celui de la branche armée;

– un « directoire de la résistance civile », habilité à condamner à l'infamie toute personne qui n'avait pas suivi l'attitude générale de la résistance, ce qui aboutissait à un ostracisme social, ou à condamner à mort quiconque avait fourni une aide active à l'ennemi ou nui à des membres de la résistance;

– la dernière branche coordonnait le travail de groupes politiques, économiques, éducatifs et religieux qui agissaient en dehors des quatre premières branches.

Henri Goldberg



■ HEUVEL Eric, METSELAAR Menno, van der ROL Ruud, SCHIPPERS Lies

LA QUÊTE D'ESTHER

Paris, Éditions Belin, 2007.
(ISBN 978 2 7011 5213 4)

■ HEUVEL Eric, METSELAAR Menno, van der ROL Ruud

UN SECRET DE FAMILLE

Paris, Éditions Belin, 2009.
(ISBN 978 2 7011 5211 0)

Eric Heuvel est un dessinateur bien connu aux Pays-Bas. Développés à l'initiative de la *Maison Anne Frank* d'Amsterdam (créée il y a 50 ans par Otto Frank, le père d'Anne), ces deux albums condensent, à partir de nombreux témoignages, le vécu quotidien d'une famille juive sous l'occupation allemande. Supervisés par des historiens, ceux-ci s'enchevêtrent de manière à synthétiser diverses situations rencontrées au cours de l'histoire de la déportation. Sensible et prenante, cette bande dessinée constituera sans conteste une excellente entrée en matière pour les adolescents. Abordée dans le cadre de l'école, elle incitera certainement les élèves à approfondir leur connaissance du sujet.

Daniel Weysow

■ Larissa CAIN

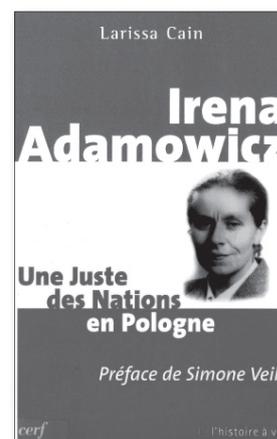
IRENA ADAMOWICZ UNE JUSTE DES NATIONS EN POLOGNE

Paris, Les Éditions du Cerf, 2009
(L'histoire à vif)
(ISBN 978 2 2040 8981 4)

Rares sont les personnes reconnues comme « Juste parmi les Nations » pour leurs actes rendus dans la Pologne antisémite occupée de la Seconde Guerre mondiale. Irena Adamowicz, catholique polonaise, reçut cette reconnaissance à titre posthume en 1988. Née en 1910, Irena Adamowicz baigne très jeune dans le scoutisme et s'y imprègne de valeurs telles que la débrouillardise, la

tolérance et l'entraide. En 1931, elle se lie avec le mouvement sioniste Hashomer Hatsaïr lors de sa visite à Kostopol dans un camp scout de ce rassemblement. L'ouvrage commence par cette rencontre qui sera décisive pour le choix de vie qu'Irena Adamowicz s'imposera durant la guerre. Dès 1939, elle occupera des fonctions dans Hashomer Hatsaïr et après avoir fait le lien entre le mouvement scout catholique et celui de confession juive, c'est entre différents ghettos de Lituanie et de Pologne qu'elle servira d'agent de liaison. Elle y apportait les nouvelles du front et incitait à la révolte. Franche et directe, elle démontrait que la situation de ghettoïsation n'était que transitoire et que la politique nazie envers les Juifs menait à leur « anéantissement total » (p. 74). Lors des soulèvements du ghetto de Varsovie, elle aida les insurgés à se cacher des autorités allemandes. À la fin de la guerre, Irena Adamowicz reprit contact avec les membres du Hashomer Hatsaïr qui étaient partis dès le milieu des années 1930 en Eretz Israël. Elle les visita durant trois mois en 1958. Ces marques d'intérêt portées au milieu juif lui valurent des difficultés avec les Services de la Sécurité polonaise durant la fin de sa vie.

Maïté Van Winckel



Appels à projets

Le 13 mars 2009, le gouvernement de la Communauté Wallonie-Bruxelles a adopté un décret qui soutient le travail de mémoire et organise la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes.

Le décret vise à :

- perpétuer la mémoire liée à ces faits historiques, notamment par les témoignages ;
- faciliter et organiser l'accès aux ressources et à la documentation de ces faits ;
- favoriser la découverte et la connaissance des lieux où se sont déroulés ces faits ;
- stimuler des activités et des projets destinés au grand public, en particulier aux nouvelles générations, en vue de transmettre la mémoire de ces faits.

Pour la seconde fois, appel est fait à la volonté de transmettre des mémoires pour fournir aux jeunes générations les outils qui leur permettent d'appréhender des faits philosophiquement injustifiables, mais historiquement explicables, pour qu'ils puissent construire le monde de demain sur des bases démocratiques solides.

Les différents types d'appels à projets sont répartis en trois catégories :

- visites et séminaires ;
- recueil de témoignages ;
- autres projets n'entrant pas dans les deux premières catégories.

Ces appels s'adressent aux écoles primaires, secondaires et supérieures, aux internats, aux associations, fondations ou autres per-

sonnes morales sans but lucratif, situées sur le territoire de la Communauté française.

Renseignements utiles

Vous souhaitez développer un projet en lien avec les thématiques du décret ?

Les modalités de dépôt de candidature se trouvent sur le site www.enseignement.be/dob

Vous pouvez toujours prendre contact avec la coordination pédagogique *Démocratie ou barbarie*, cheville ouvrière du Conseil de la mémoire. Courriel: dob@cfwb.be - Fax: 02 690 85 84.

Personnes de contact

Philippe Plumet – Tél.: 02 690 83 52
Marie-Pierre Labrique – Tél.: 02 690 83 53
Michel Herode – Tél.: 02 690 83 54

L'équipe du Bulletin pédagogique

Myriam AKHALOUI

Formatrice – Éducation permanente à la FGTB de Bruxelles

Andrée CAILLET-ROZENBERG

Administratrice de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz

Jean CARDOEN

Institut National des Invalides de Guerre

Bruno DELLA PIETRA

Collaborateur à l'ASBL Mémoire d'Auschwitz.
Rédaction – Administration

Philippe DUMONT

Anne-Françoise GILLAIN

Enseignante – Collège Notre-Dame de Bon Secours, Binche

Victor GODIN

Administrateur général adjoint à l'Institut National des Invalides de Guerre

Henri GOLDBERG

Secrétaire général de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz

Brigitte GUILBAU

Enseignante – ITCF Henri Maus, Namur

Michel HERODE

Chargé de mission à la Cellule « Démocratie ou Barbarie »

Maurice JAQUEMYS

Enseignant retraité

Eric LAUWERS

Professeur d'histoire – Collège Saint-Guibert, Gembloux

André LOUVET

Claire PAHAUT

Historienne

Clarisse PUTTEMANS

Enseignante – Ville de Bruxelles

Paul SOBOL

Administrateur de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz – Rescapé des camps.

Yannis THANASSEKOS

Directeur de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz

José VANCAJEMBERG

Enseignant retraité

Jeannine VANDENVELDE

Enseignante retraitée

Mémoire d'Auschwitz ASBL

Centre d'Études et de Documentation

Rue des Tanneurs, 65 – 1000 Bruxelles

Tél. : 02 512 79 98 – Fax: 02 512 58 84

info.fr@auschwitz.be – www.auschwitz.be

Compte : 310-0780517-44

Tout don de 30,00 € (minimum) est déductible à l'impôt des personnes physiques.

Ce Bulletin pédagogique est publié sous la responsabilité de la Commission pédagogique. Il est envoyé gratuitement aux enseignants. Des exemplaires supplémentaires peuvent être obtenus dans la mesure des stocks disponibles. Les articles publiés n'engagent que la responsabilité des auteurs.

POUR PRENDRE CONTACT OU POUR FAIRE PLUS...

NOM, Prénom:

Adresse privée:

Localité: Code Postal:

Tél.: GSM: Fax:

Mail:

Établissement scolaire:

Adresse:

Localité: Code Postal:

Fonction dans cet établissement:

.....

—Réseau:—

Communauté française - Libre - Villes et Communes - Autre

—Niveau:—

Enseignement fondamental - Secondaire - Supérieur

- VOYAGE D'ÉTUDES ANNUEL À AUSCHWITZ-BIRKENAU**: je souhaite recevoir des renseignements concernant le voyage qui se déroulera durant les vacances de Pâques (2011).
- CORRESPONDANT D'ÉCOLE**: je souhaite assurer le rôle de correspondant dans mon établissement.
- CONCOURS DE DISSERTATION 2010-2011**: je souhaite faire participer mes élèves à ce Concours de Dissertation (5^e et 6^e humanités).
- RÉDACTION DU BULLETIN**: je souhaite collaborer à la rédaction du *Bulletin pédagogique*.
- EXPOSITION PHOTOS « L'univers concentrationnaire et la politique nazie d'extermination dans leur contexte historique 1914-1945 »**: je souhaite recevoir les informations concernant les conditions de prêt de l'exposition pédagogique de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz.
- EXPOSITION « Primo Levi. De la survie à l'œuvre »**: je souhaite recevoir les informations concernant les conditions de prêt de la nouvelle exposition de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz.

Date:

Signature:

A retourner à « Mémoire d'Auschwitz » ASBL, soit par fax au 02 512 58 84
soit par courrier: rue des Tanneurs, 65 - 1000 Bruxelles
soit par courriel: info.fr@auschwitz.be

Publication réalisée grâce au soutien de

Loterie Nationale
créateur de chances

ethias



SPF Sécurité Sociale
Service des
Victimes de la Guerre

Avec le soutien de la Communauté française